

Opération d'aménagement "les Portes de Vesoul"
Acquisition de la propriété PETITJEAN
Rétrocession de la Ville de Besançon à la C.A.G.B.

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 03/10/03	favorable	séance du 23/10/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2003 Imputation : 2111.90	Montant : 262 860 €

Rappel du contexte

Pour accompagner le développement de la zone nord de la commune, la Ville de Besançon a décidé d'organiser et de structurer l'entrée nord de la Ville.

Le périmètre de l'opération potentielle d'aménagement englobe une trentaine d'hectares, situés en zone INA du POS Nord, mis en révision depuis la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2001.

Une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté, dénommée « Les Portes de Vesoul », et les études nécessaires à la définition d'un programme, à dominante économique, avaient à ce titre été engagées.

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 29 mars 2001, la Ville de Besançon a décidé, par arrêté municipal du 21 mai 2001, d'acquérir par l'exercice du Droit de Prémption Urbain, la propriété « PETITJEAN », située 119 rue de Vesoul, cadastrée section OP N° 183 « Chemin des graviers blancs », d'une contenance de trente huit ares et 86 centiares (38 a 86 ca).

L'acquisition définitive de ce bien par la Ville de Besançon est intervenue par acte notarié de Me KLEBER en date du 17 février 2003, moyennant un prix principal de 259.163,33 €, fixé le 17 décembre 2001 par Madame le Juge des Expropriations, après saisine par la Ville de Besançon.

Par délibération du 14 septembre 2001, le Conseil de Communauté a déclaré comme relevant de l'intérêt communautaire la réalisation de la future opération d'aménagement « Les portes de Vesoul » ; et le D.P.U relatif à cette zone a été transféré à la C.A.G.B à compter du 29 mars 2002.

La phase actuelle

L'opération des « Portes de Vesoul » relevant de l'intérêt Communautaire, la CAGB est compétente pour procéder à l'acquisition des propriétés situées dans le périmètre de ladite opération, et donc pour réaliser les achats d'opportunité qui ne peuvent être différés.

A cet effet, la CAGB doit procéder au rachat à la Ville de Besançon, de la propriété « PETITJEAN », bâtie et non bâtie à usage d'habitation et anciennement à usage professionnel sise à Besançon, 119, rue de Vesoul comprenant :

- Une maison à usage d'habitation composée de deux appartements
- Une ancienne station service
- Un terrain attenant le tout cadastré

Section OP N° 183 « Chemin des graviers blancs », d'une contenance de trente huit ares et 86 centiares (38 a 86 ca).

La vente sera consentie et acceptée moyennant un prix principal de 262 860 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acquisition et d'indemnité s'il y a lieu.

Propriétaire	Commune	Zonage PLU	Section cad.	Lieu-dit	parcelle	surface
Ville de Besançon	Besançon	1 NA	OP	Chemin des Graviers Blancs	183	38 a 86 ca
						38 a 86 ca

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté autorise M. le 1^{er} Vice-Président à :

- **engager la procédure d'acquisition, par rétrocession, de la propriété en objet à la Ville de Besançon**
- **signer toutes les pièces administratives, techniques et financières relatives à cette opération.**

Pour extrait conforme,

Le Président